

## Fiche d'information sur le programme de mentorat ALBA

### *«Des avocates qui soutiennent d'autres avocates »*

#### I. Définition

Le mentorat est une relation solidaire et bénévole entre une « mentore » expérimentée (avocate de plus de sept ans d'expérience au barreau) et une « mentorée » (avocate de moins de sept ans d'expérience et avocate-stagiaire) en demande de conseils et de synergie.

Cette relation en « binôme » est fondée sur des transferts d'expérience et de savoir-faire. La collaboration peut être mutuelle, réciproque et fondée sur les connaissances de chacune, la mentorée pouvant aussi apporter un œil neuf et innovant sur certaines problématiques.

#### II. Objectifs du programme de mentorat ALBA

- Mettre en contact une avocate expérimentée avec une avocate moins expérimentée et développer un réseau de mentores/mentorées.
- Etablir un échange mutuel et réciproque fondé sur les connaissances de chacune.
- Échanger dans un environnement confidentiel et bienveillant.
- Renforcer la coopération et la collaboration entre femmes au sein de l'ALBA et dans le barreau.
- Garantir la légitimité du réseau et l'implication des membres ALBA.

#### III. Thématiques pouvant être abordées durant les rencontres

- Les astuces et pièges de la pratique ;
- L'isolement de l'avocate en début de carrière ;
- Les objectifs à court et moyen terme ;
- Le congé maternité ;
- Le développement d'une nouvelle clientèle ;
- La spécialisation ;
- Le partage d'expérience ;
- La facturation ;
- La conciliation entre le travail et la vie de famille ;
- L'établissement d'un réseau professionnel ;
- Le développement d'une carrière ;
- Etc.

#### IV. Directives du programme de mentorat ALBA

- Aucune relation de dépendance (hiérarchique et/ou financière) entre la mentore et la mentorée.
- La matière discutée durant les rencontres entre la mentore et la mentorée est traitée dans le respect de la confidentialité.
- Si un lien de confiance entre la mentore et la mentorée n'est pas établi ou se détériore, chaque partie peut cesser le programme de mentorat et en informer les responsables.

Chloé F. Smith et Claire Neville organiseront une séance d'information. Elles sont également à disposition (confidentiel) en cas de questions dès le lancement du programme de mentorat, étant précisé qu'elles ne disposent d'aucune formation particulière dans ce domaine : Chloé F. Smith, [chloe.f.smith@gmail.com](mailto:chloe.f.smith@gmail.com); Claire Neville, [cne@avocatsconseil.ch](mailto:cne@avocatsconseil.ch), 021 510 20 30.

#### Avocates à la barre

Case postale 5181-1002 Lausanne  
[info@alba-vd.ch](mailto:info@alba-vd.ch)  
[www.alba-vd.ch](http://www.alba-vd.ch)

IBAN CH20 0900 0000 1767 9499 3